



Conditions Générales de Vente

Formation Professionnelle Continue

L'Organisme de formation :

La bulle du bien-être

N° SIRET : 908 758 527 000 18

Adresse : 15 rue de la République

42740 Saint-Paul-en-Jarez

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 84420391242
auprès du préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes

1. OBJET – CHAMP CONTRACTUEL

1.1. Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles La bulle du bien-être s'engage à vendre une prestation de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue. Elles s'appliquent pour les formations dispensées en présentiel comme celles en classe virtuelle et effectuées par des plateformes dédiées et sécurisées.

1.2. Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

1.3. Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer à la suite des présentes CGV ou sur le devis, la convention ou le contrat ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

1.4. Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

1.5. La bulle du bien-être peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

2. DÉFINITIONS

- Formation en présentiel : formation dispensée dans nos locaux par La bulle du bien-être afin d'y dispenser des formations ;

- Formation à distance : formation dispensée en direct et de façon interactive par le biais d'une plateforme dédiée et sécurisée ;

- Formation intra-entreprise : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux mis à disposition par le client ou loués par La bulle du bien-être dans ce but ou à distance ;

- Client : personne morale ou physique qui achète la prestation ;

- Stagiaire : personne physique qui bénéficie de la formation ;

- Site : site internet www.formation-sophrologue-enfant.fr

3. PRIX – MODALITES DE FACTURATION ET DE PAIEMENT

3.1. Les prix sont indiqués sur le site, le devis, la convention et/ou le contrat de formation. Ils sont nets de taxes, La bulle du bien-être étant exonérée de TVA par application de l'article 261 al 4-4 du Code Général des Impôts.

3.2. Une fois que le contrat est retourné signé et le paiement réglé en sa totalité, une facture est adressée à l'adresse email renseignée par le client lors de son inscription.

4. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME TIERS

4.1. Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO, OPCA...), une convention ou un contrat de formation doit obligatoirement être établi et signé. Dans cas, il appartient au client/stagiaire :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;

- d'indiquer explicitement sur la convention et/ou le contrat de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

4.2. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à La bulle du bien-être avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client.

4.3. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.

4.4. Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

5. PRISE EN COMPTE DES INSCRIPTIONS

5.1. Inscription par contrat de formation : l'inscription n'est validée qu'à réception, d'une part, du contrat de formation signé et, le cas échéant, d'un acompte de 30% du prix global de la formation. Le versement de cet acompte ne peut être exigé qu'à l'expiration du délai de rétraction de 10 jours qui court à compter de la signature de ce contrat. Il conviendra au client de régler les 70 % restants au plus tard avant les 5 jours ouvrés avant le premier jour de la formation.

5.2. Inscription par convention : l'inscription n'est validée qu'à réception de la convention signée et revêtue du cachet de l'entreprise.

6. RESPONSABILITÉ

6.1. Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur de La bulle du bien-être et, le cas échéant, celui applicable aux locaux concernés, lesquels sont portés à sa connaissance.

6.2. La bulle du bien-être ne peut être tenue responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

6.3. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

7. PENALITES DE RETARD – SANCTIONS EN CAS DE DEFAUT DE PAIEMENT

7.1. Toute somme non payée à l'échéance donne lieu au paiement par le client de pénalités de retard fixées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.

7.2. Une indemnité forfaitaire de 40 euros est due pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement, sauf s'il s'agit de particuliers.



Conditions Générales de Vente

Formation Professionnelle Continue

7.3. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, l'organisme de formation La bulle du bien-être se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

8. CONVOCATION – ATTESTATION DE PRESENCE

8.1. A la validation définitive de l'inscription, un mail est adressé au client. Ce document reprend les informations du déroulement de la formation : titre, date(s) et les horaires.

8.2. Lorsqu'il s'agit d'une formation en présentiel, le lieu où la formation se déroulera y est également indiqué. Ce mail fait alors office de convocation et La bulle du bien-être ne fait pas de relance avant le début de la formation, sauf cas exceptionnel.

8.3. Lorsque la formation est dispensée à distance, entre 48 et 24 heures avant le début de la formation, La bulle du bien-être transmet à l'adresse email du stagiaire inscrit le lien d'accès à la salle virtuelle dans laquelle la formation se déroulera.

8.4. Une attestation de présence, établie en conformité avec les feuilles d'émargement, est adressée au client et/ou au stagiaire après chaque formation.

9. REFUS DE COMMANDE

Dans le cas où un client passerait une commande, sans avoir procédé au paiement des commandes précédentes, La bulle du bien-être sera en droit de refuser d'honorer la commande et de délivrer la prestation de formation concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit.

10. ANNULATION – REPORT – CESSATION ANTICIPÉE – ABSENCES

10.1. Toute annulation doit faire l'objet d'une demande écrite (e-mail, courrier).

10.2. Inscription effectuée par la plateforme de réservation
- Selon les dispositions législatives de l'article L121-20-4 du Code de la Consommation, une inscription effectuée par la plateforme de réservation ne peut faire l'objet d'un droit de rétractation. Toute commande payée est alors juridiquement considérée comme ferme et définitive.

- Une annulation d'inscription ne donne alors droit à aucun remboursement, même partiel, quelque soit le délai de l'annulation en rapport avec le début de la formation en question.

- Cependant, à sa seule appréciation, La bulle du bien-être peut proposer au client de transférer son inscription à une session ultérieure de la même formation ou permettre au stagiaire de s'inscrire pour une autre formation, cas dans lequel les sommes déjà versées seront déduites du prix de formation choisie.

- Un refus de cette proposition ne donne toujours aucun droit de remboursement.

10.3. Inscription par convention

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par La bulle du bien-être entre 30 et 15 jours calendaires avant le début de la formation, le centre de formation La bulle du bien-être facture 30% du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

- Dans le cas où la demande est reçue entre 15 et 5 jours calendaires avant le début de la formation, La bulle du bien-être facture 50 % du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

- Toute annulation à moins de 5 jours calendaires avant la date du début de la formation ou non présentation du stagiaire entraîne la facturation du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

- Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

- Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture. Elles ne peuvent en aucun cas être imputées sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

10.4. Contrat de formation établi entre La bulle du bien-être et le client

- Lorsque la demande d'annulation est reçue par La bulle du bien-être après l'expiration du délai de rétractation et avant le début de la formation, La bulle du bien-être retient l'acompte (ou le facture s'il n'a pas été perçu), s'il y a lieu, sauf cas de force majeure.

- En l'absence de force majeure, une fois la formation commencée, toute annulation, abandon ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

- Les sommes dues par le client à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

10.5. Par La bulle du bien-être

- La bulle du bien-être se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

- En cas d'annulation par le centre de formation La bulle du bien-être, les sommes versées sont remboursées au client.

- En cas de report, La bulle du bien-être propose de nouvelles dates : si le client les accepte, les sommes déjà versées sont imputées sur le prix de la nouvelle session de stage ; si le client les refuse, ces sommes lui sont remboursées.

- En cas de cessation anticipée de la formation par La bulle du bien-être pour un motif indépendant de sa volonté, le contrat est résilié de plein droit et les prestations de formation effectivement dispensées sont facturées au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

- Dans tous les cas, l'annulation ou le report du stage de formation ne peut donner lieu au versement de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La bulle du bien-être, soit le formateur, est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations qu'elle propose à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à La bulle du bien-être soit, le cas échéant, au formateur.



Conditions Générales de Vente

Formation Professionnelle Continue

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par La bulle du bien-être est illicite et pourra donner à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

12. CONFIDENTIALITÉ

La bulle du bien-être, le client et le stagiaire s'engagent réciproquement à garder confidentiels les informations et documents, quelles que soient leur forme et leur nature (économiques, techniques, commerciaux...), auxquels ils pourraient avoir eu accès dans le cadre de l'exécution de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat.

13. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et du stagiaire et de les tenir informés des offres de service de La bulle du bien-être ; aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès du correspondant à la protection des données à caractère personnel en adressant un email à contact@formation-sophrologue-enfant.fr

Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès du service en charge de la formation ou, en cas de difficulté, en s'adressant à La bulle du bien-être.

14. DROIT APPLICABLE – TRIBUNAUX COMPÉTENTS

Toutes les contestations relatives aux ventes de biens et services conclus par La bulle du bien-être, ainsi qu'à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Tout litige relatif aux contrats ou conventions de formation fera l'objet au préalable d'une concertation afin de trouver une solution amiable, à défaut la partie la plus diligente saisira le tribunal compétent.

15. RELATIONS CLIENTS

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser à La bulle du bien-être par téléphone au 06 75 23 92 25 du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30, ou transmettre un email à contact@formation-sophrologue-enfant.fr